

**ARRÊTE DE MADAME LE MAIRE**  
.....

Objet : Arrêté portant délégation de fonctions à un adjoint au Maire

N° 182 / 2024 **Le Maire de la Commune de SOUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le tableau des Adjointes, établi conformément à la désignation des Adjointes par le Conseil Municipal, en date du 11 Septembre 2024,

Considérant que, pour assurer dans les meilleures conditions l'administration de la Commune, il convient de déléguer certaines fonctions aux conseillers municipaux élus Adjointes au Maire, sous notre surveillance et notre responsabilité,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est donné délégation de fonction à **Monsieur Roger LESCOUTE**, troisième adjoint, pour :

- **Affaires scolaires, Caisse des Ecoles, Education, Loisir, Jeunesse** : signature de tous documents,
- **Relations entre collectivités et avec les partenaires institutionnels** : signature de tous documents.

**Article 2** : La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Madame le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 3** : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre de la Mairie et transmise

- A Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées
- A Monsieur le Comptable Public

Reçu notification le 12/09/2024

Soues, le 12 Septembre 2024

**Monsieur Roger LESCOUTE**  
Troisième Adjoint



**Madame Danièle CORONADO**  
Maire de SOUES.

